



Le ministère de l'Intérieur
offre une aide financière
pour divers
équipements collectifs
des communes.

Les subsides sont
accordés en fonction
de différents critères.
Pour plus d'informations,
contactez-nous.

Ministère de l'Intérieur


19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg


Tél. : (+352) 247-74620

Fax : (+352) 221125

finances@mi.public.lu

www.mint.gouvernement.lu

 /mintluxembourg

 /MINTluxembourg



Les subsides
du MINT
aux communes



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Ecole fondamentale

Subside par m² des surfaces des salles de classe et minimum 40%.



Mondercange



Service régie

Nouveaux ateliers, hangars, dépôts, garages, ...
Centre d'incendie et de secours (CIS) catégories 1 - 2bis



Garnich



Cimetière

Nouvelle construction ou extension d'un cimetière existant.



Winseler

Mairie

Nouvelle construction, extension ou modernisation.

Le plafond subventionnable est basé sur la population de la commune.



Esch-sur-Sûre

Place publique

Une nouvelle place publique ou espace «shared space» par commune tous les 15 ans.



Eischen - Place Denn

Infrastructure communale d'approvisionnement en eau potable

Nouvelle infrastructure, extension ou modernisation (bassin d'eau, conduite d'eau, station de surpression...)



Saeul